

## SEANCE du 09 Mars 2018

---

L'An Deux Mille Dix Huit, le Neuf Mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, maire de SAINT-MATHIEU.

**Date de convocation** : 02 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 12

**PRESENTS** : Mesdames VARACHAUD A, DARDANNE A, DUVAL H, GUILLAUDEUX C.  
Messieurs VARACHAUD F, TIXEUIL G, DOMBRAY E.

**ABSENTS** : Mr TOURNIOL M, Mme TOURNIOL B, M. ROBERT M (arrivée à 21 H)

**ABSENTS REPRESENTES** : Mr LATRILLE Jean (Mme DARDANNE est titulaire d'un pouvoir)  
Mme KRAUSE Florence (M. VARACHAUD Francis est titulaire d'un pouvoir)

---

Monsieur Éric DOMBRAY est élu (e) secrétaire de séance.

---

Madame la Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2018.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 02 Février 2018.

---

### **Compte-rendu des diverses réunions et commissions**

- **SYDED** : Madame la maire informe l'assemblée de la signature d'une convention entre la Commune et le SYDED, relative à la collecte et au recyclage des papiers des établissements publics. La mairie et l'école de Saint-Mathieu sont concernées.  
Des bacs de pré-collecte seront fournis par le SYDED aussi bien pour la mairie que pour l'école. Des conteneurs gros producteurs seront ensuite installés aux éco-points. Ceux-ci seront fermés à clés et seront accessibles seulement par les agents communaux.  
Le SYDED valorise ensuite les papiers.
- **Assemblée Générale du SIRPA** -Mme la maire informe l'assemblée de la réunion du syndicat intercommunal de portage de repas à domicile. Un bilan de la distribution des repas par commune, et par canton a été fait. Il est à noter une subvention de fonctionnement du Conseil Départemental. Elle indique une augmentation de la cotisation, qui passera à 0,85 €/hab. le syndicat regroupe l'intégralité du périmètre de la nouvelle CCOL ;
- **Réunion de la CLECT** – Mme la Maire indique que la commission d'évaluation de transfert de charges s'est réunie pour évaluer le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques ». Pour Saint-Mathieu, cette compétence était exercée par le SYMBA. Le montant du transfert a été évalué à 3064.21 €, et sera déduit des attributions de compensation 2018.
- **Syndicat de Musique** – Monsieur TIXEUIL indique que la réunion avait pour but la préparation du BP 2018. Il précise que la situation du syndicat s'est nettement améliorée, grâce notamment au recrutement d'un intervenant vacataire (C. CARRERE) moins onéreux qu'un agent territorial.  
Il a été proposé en conséquence de baisser les cotisations des communes, et le coût de l'heure de cours pour les élèves, et d'augmenter le salaire de l'intervenant afin de compenser ses frais de déplacement.  
Le vote du BP aura lieu le 21 mars prochain.
- **Conseil d'Ecole** – Mr TIXEUIL indique que les effectifs sont plutôt stables, à 111 élèves inscrits.  
Il précise également que le conseil d'école a validé la semaine de 4 jours, avec la modification des horaires, en accord avec le Collège, afin de résoudre les problèmes de fonctionnement des circuits de transport scolaire.

- **Assemblée générale ARTICOM** – Mme DUVAL informe que le bureau de l'association a été reconduit. La journée commerciale aura lieu le Samedi 02 juin 2018.
- **Effacement des réseaux Chambonnaud/Lascaux** – M. TIXEUIL qu'a eu lieu Jeudi 08/03 une réunion de coordination pour le début des travaux d'effacement des réseaux pour le secteur Chambonnaud/Lascaux. Ceux-ci débiteront mi-avril, pour se terminer mi-juillet.

**Arrivée de M. ROBERT Mathieu à 21 h.**

**Nombre de membres présents : 8 – procurations : 2**

#### **N° 1-03/2018 -SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS COMMUNALES 2018**

Madame la Maire propose au Conseil d'examiner les demandes de subvention déposées par les associations (communales et extra communales), ainsi que les cotisations pour 2018.

Elle rappelle qu'une obligation légale impose à la Commune de demander certains documents pour l'attribution et le versement des subventions annuelles. Il s'agit de :

- une demande de subvention motivée de la part de l'association
- la composition du bureau issue de la dernière assemblée générale
- un compte de résultat sommaire (Recettes/Dépenses) de l'année écoulée.

Madame la Maire indique que chacune des associations communales a reçu un courrier leur demandant, si elles le souhaitent, de déposer auprès de la mairie une demande de subvention avant le 15/02/2018.

Madame la Maire indique que la commission vie associative s'est réunie afin d'examiner les demandes déposées.

Madame la Maire présente les propositions de la commission « Vie associative » pour les subventions 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver, à La majorité ( pour : 7- abs : 3 ), le tableau des subventions tel qu'il est présenté :

<b>ASSOCIATIONS</b>	Subventions votées pour 2017		Subventions votées pour 2018
<b>Foyer socio-éducatif</b> <i>Collège du Parc</i>	<b>560 €</b>		<b>560 €</b>
<b>Association sportive</b> <i>Collège du Parc</i>	<b>720 €</b>		<b>720 €</b>
<b>Association scolaire</b> <i>École « Le Nauzon »</i>	<b>200 €</b>		<b>200 €</b>
<b>Club des Aînés Ruraux</b> <i>Jacques FREMONT</i>	<b>360 €</b>		<b>360 €</b>
<b>Club Sport et loisir</b> <i>Pascal CHABOT</i>		Ne souhaite pas de subvention	
<b>ANACR (Association des Anciens Combattants de la Résistance)</b> <i>Claude PAULIAT</i>	<b>120 €</b>		<b>120 €</b>
<b>A.C.P.G – C.A.T.M</b> <i>Marie Paule POMARES</i>	<b>120 €</b>		<b>120 €</b>
<b>USSM FOOT (Tardoire Football Club)</b> <i>Marylene LAFORGE</i>	<b>250 €</b>		<b>250 €</b>
<b>A.C.C.A</b> <i>Michel MARTINET</i>			<b>420 €</b>
<b>Conseil Local des Parents d'Élèves</b> <i>Marie CHAULET</i>	<b>240 €</b>		<b>240 €</b>
<b>Société Colombophile « Le Ramier »</b> <i>Jean-Claude ANDRIEUX</i>	<b>120 €</b>		<b>120 €</b>
<b>Tennis Club</b> <i>Léa DOMBRAY</i>	<b>560 €</b>		<b>600 €</b>
<b>Musique Buissonnière</b> <i>François CHEYROUX</i>		Pas de demande	

<b>Club de Pétanque</b> <i>Bernard LÉONARD</i>	320 €		320 €
<b>A.A.P.M.A</b> <i>Nicolas BALBUSQUIER</i>	610 €		610 €
<b>Amicale des Sapeurs Pompier</b> <i>Claude DENIS</i>	360 €		360 €
<b>Culture en Tête</b> <i>Marianne TIXEUIL</i>	400 €		400 €
<b>Comité des Fêtes</b> <i>Cécile GUILLAUMEUX</i>			Feu d'artifice fête du lac : 5000 €
<b>Club Mathuséen des Vieilles Mécaniques</b> <i>Guy BRANDY</i>	Demande d'une aide logistique		Idem
<b>Marchés en fête</b> <i>Bernadette PLATEAU</i>	N'avait pas souhaité de subvention	Ne souhaite pas de subvention	
<b>Les Amis des Écoles de la Forge</b> <i>Albert VIROULET</i>	200 €		200 €
<b>ARTICOM</b> <i>Vincent LECHARPENTIER</i>	200 €		200 €
<b>Gymnastique Volontaire mathuséenne</b> <i>Geneviève MÉRIGUET</i>	320 €		350 €
<b>Ecole associative de Musique du Pays des Feuillardiers</b> <i>Georges TIXEUIL</i>	200 €		200 €
<b>KARAVIGNETT's CLUB</b> <i>Christian BROUART</i>	200 €		200 €
<b>UNIS VERS TCHOUK AND CO</b> <i>Victor VANDERF</i>	200 €	1ere année	250 €

### PARTICIPATIONS COMMUNALES

Madame la Maire présente le tableau des cotisations.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité (Pour : 10) d'approuver le tableau ci-après

<b>Participation aux frais de séjours CLSH/ALSH</b>	<b>2018</b> 3 €/jour/enfant  Limité à 10 jours par an et par enfant
<b>Participation colonies et séjours scolaires</b>	<b>2018</b> 25 €/enfant pour un voyage par an

### COTISATIONS

Madame la Maire présente le tableau des cotisations 2018. Elle précise que certaines cotisations ne sont pas encore connues. Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de valider le tableau des cotisations comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Montant de la cotisation 2017</b>	<b>Montant de la cotisation 2018</b>
ATEC	1474.26 €	
Tourisme Vert Haute-Vienne – Gîtes de France	1099 €	1158 €
Parc Naturel Régional Périgord- Limousin	1186, 64 €	
Com Com (Ordures ménagères)	1 099 €	1 099 €
S.I.R.P.A (Repas à domicile)	1 118 €	0.85 €/hab – 950.30 €

Mission Locale Rurale de la Hte-Vienne	1 118 € / 1 €/hab	1105 €
Ass de Maires et Elus Hte-Vienne	274.87 €	269.33 €
ADIL	154, 26 €	0.1350€/hab
SPA	684 €	718.20 €
Syndicat des étangs de la Haute-Vienne	43 €	50 €
FDGDON Destruction des nuisibles	555 €	555 €
Maire Ruraux Haute-Vienne	242.70 €	
Fédération régionale de l'Hôtellerie de Plein Air	150.00 €	

### **ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES**

Madame la maire présente les différentes associations extra-communales ayant sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention. Après délibération et suivant l'avis de la commission « Vie Associative », le conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité (Pour : 10) de valider le tableau comme suit :

Associations	Subvention accordée en 2017	Subventions votées pour 2018
Ligue contre le cancer	50 €	50 €
Secours populaire	50 €	200 €
Journal l'Echo	285 € (Abonnement)	Abonnement annuel
Restos du cœur	50 €	50 €
Assoc des accidentés de la vie (FNATH)	50 €	50 €
UNA ouest 87	50 €	50 €
Pouce Travail	50 €	50 €
Association sportive du Lycée P. Eluard St Junien		50 €

### **N°2 - 3/2018 - ALLOCATION MUNICIPALE de VETERANCE SAPEURS POMPIERS 2018**

Madame la Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2006 définissant les conditions de versement de l'allocation de vétéran à tous les anciens membres du centre de secours, sans distinction de grade, ayant effectué un service de 15 ans minimum.

L'allocation annuelle, fixée par le Conseil Municipal, devant être versée à partir de l'année où le vétéran aura atteint l'âge limite d'exercice (soit l'âge de 55 ans).

Il y a donc lieu de fixer le montant de l'allocation de vétéran 2018 à verser aux sapeurs-pompiers retraités. (Pour mémoire l'allocation 2017 avait été fixée à : 150 €/par S.P par an).

Actuellement, 12 sapeurs-pompiers retraités peuvent percevoir l'allocation.

Le Conseil Municipal, après discussion, **DECIDE** à l'unanimité (Pour : 10) de fixer à :

**150 €/an** l'allocation de vétéran versée à chaque sapeur-pompier retraité.

### **N°3 - 3/2018 -Comptes de gestion 2017**

Madame la Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion concernant les budgets 2017 : COMMUNE –EAUX – ASSAINISSEMENT – C.C.A.S – LOTISSEMENT « LA GERBAUDIE » dressés par le Trésorier Municipal.

Après vote à main levée, les comptes de gestion 2017 présentés par le Trésorier sont approuvés à l'unanimité (Pour : 10).

### **N°4-3/2018 -Vote du compte administratif 2017 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr TIXEUIL Georges, doyen de l'Assemblée, examine le Compte Administratif 2017, dressé par Mme VARACHAUD, Maire.

### **BUDGET PRINCIPAL (M 14)**

#### **FONCTIONNEMENT :**

* Dépenses réalisées :	1 465 637.87€
* Recettes réalisées :	1 696 483.33 €
* Intégration résultat SF lot « chez vignette »	+ 9 677.83 €

**Excédent de Fonctionnement : + 240 523.29 €**

**INVESTISSEMENT :**

* Report déficitaire Année N-1	- 61 286.74 €
* Dépenses réalisées :	653 715.02 €
* Recettes réalisées :	588 113.81 €
* Intégration résultat SI lot « chez vignette »	+ 3 892.59 €

**Déficit d'investissement : - 122 995.36 €**

Après présentation du Compte Administratif, Mme la Maire se retire avant le vote. Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour : 9      Contre : 0      Abstentions : 0**

*Le Compte Administratif 2017 du Budget Communal est adopté à l'unanimité*

**N°5-3/2018- Vote du compte administratif 2017 – Budget service des EAUX**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr TIXEUIL Georges, doyen de l'Assemblée, examine le Compte Administratif 2017, dressé par Mme VARACHAUD, Maire.

**BUDGET SERVICE DES EAUX (M 49)**

**FONCTIONNEMENT :**

* Dépenses réalisées :	200 997.42 €	€
* Recettes réalisées :	293 150.18 €	

**Excédent de Fonctionnement : 77 787.67 €**

**INVESTISSEMENT :**

* Dépenses réalisées :	26 615.88 €
* Recettes réalisées :	139 002.23 €

**Excédent d'Investissement : + 112 386.35 €**

Après présentation du Compte Administratif, Mme la Maire se retire avant le vote. Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour : 8      Contre :      Abstentions : 1**

*Le Compte Administratif 2017 du Budget Service des Eaux est adopté à la majorité.*

**N°6-3/2018 -Vote du compte administratif 2017 – Budget service ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr TIXEUIL Georges, doyen de l'Assemblée, examine le Compte Administratif 2017, dressé par Mme VARACHAUD, Maire.

**BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT (M 49)**

**FONCTIONNEMENT :**

* Dépenses réalisées :	123 836.84 €
* Recettes réalisées :	175 206.78 €

**Excédent de Fonctionnement : +51 369.94 €**

**INVESTISSEMENT :**

* Dépenses réalisées :	54 105.89 €
* Recettes réalisées :	74 543.00 €

**Excédent d'Investissement : + 20 437.11 €**

Après présentation du Compte Administratif, Madame la Maire se retire avant le vote. Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour : 8      Contre :      Abstentions : 1**

*Le Compte Administratif 2017 du Budget Service Assainissement est adopté à la majorité.*

**N°7 – 3/2018 -Vote du compte administratif 2017 – Budget CCAS**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr TIXEUIL Georges, doyen de l'Assemblée, examine le Compte Administratif 2017, dressé par Mme VARACHAUD, Maire.

**BUDGET C.C.A.S (M 14)**

**FONCTIONNEMENT :**

* Dépenses réalisées :	3 653.00 €
------------------------	------------

\* Recettes réalisées : 4 964.78 €  
**Excédent de Fonctionnement : + 1 311.78 €**

Après présentation du Compte Administratif, Madame la Maire se retire avant le vote. Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour : 9                      Contre :                      Abstentions :**

*Le Compte Administratif 2017 du Budget Service C.C.A.S est adopté à l'unanimité.*

**N°8 – 3/2018 -Vote du compte administratif 2017 – Budget Lotissement « La Gerbaudie »**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr TIXEUIL Georges, doyen de l'Assemblée, examine le Compte Administratif 2017, dressé par Mme VARACHAUD, Maire.

**BUDGET LOTISSEMENT « LA GERBAUDIE » (M 14)**

**FONCTIONNEMENT :**

\* Dépenses réalisées : 0 €  
 \* Recettes réalisées : 0 €

**Résultat de Fonctionnement : 0**

**INVESTISSEMENT :**

\* Dépenses réalisées : 54 368,18 €  
 \* Recettes réalisées : 0 €

**Déficit d'Investissement : - 54 368,18 €**

Après présentation du Compte Administratif, Mme la Maire se retire avant le vote. Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*Le Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement « La Gerbaudie » est adopté à l'unanimité.*

**N°9 – 3/2018 -Affectation de résultat Budget Lotissement La Gerbaudie– Exercice 2018**

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2017, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation, sur proposition de Madame la Maire,

Considérant les éléments suivants :

* Dépenses de fonctionnement	0 €
* Recettes de fonctionnement	0 €
* Solde de fonctionnement	0 €
* Dépenses d'investissement	- 54 368, 18 €
* Recettes d'investissement	0 €
* Besoin de financement	<u>54 368, 18 €</u>

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE** à l'unanimité (Pour : 10 ) d'affecter le résultat cumulé au Budget Primitif 2018 comme suit :

**\* D001 : report déficit d'investissement BP 2018 : - 54 368, 18 €**

**N°10 – 3/2018 -Affectation de résultat Budget Service Assainissement (M49) – Exercice 2018**

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2017, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation, sur proposition de Madame la Maire,

Considérant les éléments suivants :

* Excédent de fonctionnement	+ 51 369.94 €
* Excédent d'investissement	+ 20 437.11 €
* Solde des RAR	- 50 270.00 €
* Besoin de financement	<u>29 832.89 €</u>

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE** à la majorité (Pour : 9 – Abs : 1) d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

\* R 1068 : Affectation résultat section d'investissement : + 29 832.89 €  
 \* R 001 : Report excédent d'investissement antérieur : + 20 437.11 €

\* R 002 : Report excédent fonctionnement + 21 537.05 €

#### **N°11-3/2018 - Affectation de résultat Budget Service des Eaux (M49) – Exercice 2018**

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2017, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation, sur proposition de Madame la Maire,

Considérant les éléments suivants :

* Excédent de fonctionnement	77 787.67 €
* Excédent d'investissement	112 386.35 €
* SOLDE des R.A. R	- 144 376.00 €

• Besoin de Financement	<b>31 989.65 €</b>
-------------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE** à la majorité (Pour : 9 – Abs : 1) d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

* R 1068 : Affectation résultat section d'investissement	31 989.65 €
* R 001 : Report excédent d'investissement antérieur	112 386.35 €
* R002 : Report excédent de fonctionnement	45 798.02 €

#### **N°12-3/2018 - Affectation de résultat Budget Communal (M14) – Exercice 2018**

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2017, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation, sur proposition de Madame la Maire,

Considérant les éléments suivants :

* Excédent de fonctionnement	+ 240 523.29 €
* Déficit d'investissement	- 122 995.36 €
* SOLDE des R.A. R	- 203 331.00 €

* Besoin de financement	<b>326 326.36 €</b>
-------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE** à l'unanimité (Pour : 10) d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

* R 1068 : Affectation section investissement BP 2017	+ 240 523.29 €
* D 001 : Report déficit d'investissement antérieur	- 122 995.36 €

#### **N°13 - 3/2018 -Contribution de la commune au titre des eaux pluviales – 2018 -**

Mme la Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer la charge financière qui doit être supportée par le budget général.

Elle propose au Conseil le calcul suivant :

Amortissements :	44 369.00 €
Intérêts Emprunts 2017 :	11 438.69 €
	<hr/>
	55 807.69 €

✚ 55 807.69 € x 50 % = 27 903.85 €

Somme à laquelle s'ajoute à 40 % des dépenses classe 6 :

✚ 79 079.66 x 40 % = 31 631.86 €

Soit un total de : 27 903.85 € + 31 631.86 € = 59 535.71 €

L'Assemblée, après discussion, **DECIDE** à l'unanimité de verser la somme de **59 535.71 €** au budget de l'Assainissement au titre de la contribution de la Commune au traitement des EAUX PLUVIALES pour l'année 2018.

#### **N°14 – 3/2018 -Participation du service des eaux et du service assainissement – 2018-**

Mme la Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait que le Service de l'Eau et le Service Assainissement reversent à la commune une participation représentant la mise à disposition de deux employés communaux (Agent de maîtrise et adjoint technique) chargés :

1°) Pour le service des eaux : de la surveillance et de l'entretien des bassins, des canalisations ainsi que du relevé annuel des consommations, de la programmation des travaux, réalisation des branchements

2°) Pour le Service Assainissement : de la surveillance et de l'entretien des stations d'épuration, de la programmation des travaux et l'exécution des branchements.

Elle indique que cette participation s'élèverait à **73 000 €**

Mme la Maire propose au conseil de répartir comme suit la participation :

- 60 % : service des eaux, soit **43 800 €**
- 40 % : service assainissement, soit **29 200 €**

Après délibération, la Conseil Municipal, **ACCEPTE à l'unanimité** le principe de cette participation partagée entre les 2 services et **CHARGE** Mme le Maire de procéder au versement des participations des budgets EAUX et ASSAINISSEMENT au budget communal.

#### N°15-3/2018- Rénovation Appartement Rue des Ecoles – Examen des devis

Madame la Maire indique à l'assemblée qu'elle a été saisie d'une demande de location de l'appartement n°3 vacant Rue des écoles.

Elle indique qu'avant de louer cet appartement, il y a lieu de prévoir des travaux de rénovation : électricité, plomberie, peinture, papiers peints et certains sols.

Des devis ont été demandés, elle propose au conseil d'examiner ceux-ci :

	<b>ELECTRICITE</b>	<b>PLOMBERIE</b>	<b>PEINTURE/SOLS</b>	
	<b>Logement vacant 2, rue des écoles</b>			<b>Couloir/cage d'escalier</b>
M.HIVERT	3415.00 € H.T			
M.ROBISSON	2405.00 € H.T			
THERMAO		6 526,14 € H.T		
Ent. MERLE J. P			19 806.48 € H. T	6 373.70 € H. T

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE à la majorité** de retenir :

- L'Ent ROBISSON – pour la réfection électrique du logement, pour un montant H.T de **2405.00 €**
- L'Ent THERMAO- pour la plomberie, pour un montant H.T de **6526.14 €**
- Ent. MERLE J.P pour la réfection des peintures et de certains sols, pour un montant H.T de **19 806,48 €** pour l'appartement vacant et **6373.70 € H.T** pour la réfection de la cage d'escalier.

**CHARGE** Mme la Maire de signer les devis correspondants, et de planifier avec les entreprises les diverses interventions.

#### N°16-3/2018 -LOYER Appartement droite vacant -2, rue des Ecoles -

Mme la Maire rappelle au conseil le montant du loyer 2018 voté en décembre 2017, pour l'appartement est de 308.73 €/mois auxquels s'ajoutent 100 € de provision pour le chauffage. Considérant les travaux envisagés, elle interroge le conseil sur une revalorisation de ce loyer. Après discussion, le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité (Pour : 5 – Abs : 1 – Contre : 3) de fixer comme suit le loyer de l'appartement rénove : **380 €/mois**, somme à laquelle s'ajoute 100 €/mois pour participation aux frais de chauffage, **CHARGE** la Maire d'établir un contrat de location conforme à cette décision.

#### N°17-3/2018 -Service des Eaux – Gratuité de l'eau pendant les constructions –

Madame la maire informe l'assemblée qu'il avait été décidé, il y a plusieurs années par les municipalités précédentes, la gratuité de l'eau pendant le temps des constructions ou rénovations d'habitations.

Les services techniques effectuent le branchement eau nécessaire à la demande du pétitionnaire, et celui-ci doit ensuite prévenir de la fin de sa construction pour la pose du compteur.

Or, les services techniques se sont aperçus qu'un certain nombre de constructions prennent plusieurs années, et que les compteurs ne sont pas toujours demandés.

Elle propose au conseil de réfléchir à cet avantage donné aux constructions.

Après discussion, le Conseil Municipal **DECIDE** à la majorité (Pour : 6 - Abs : 4) :

- De poser le compteur dès la réalisation du branchement complet
- De maintenir la gratuité de l'eau pendant le temps de la construction ou de la rénovation, pour une durée maximale de 2 ans à compter de la date du branchement.



### N°18-3/2018- Services des EAUX et ASSAINISSEMENT -Branchement avec fonçage-Tarif 2018

Madame La Maire informe l'assemblée que les services techniques sont de plus en plus sollicités pour la réalisation de branchement EAU ou d'ASSAINISSEMENT avec nécessité de fonçage sous la voie publique. Elle explique que ces demandes engendrent des frais supplémentaires qui, selon elle, ne doivent pas être entièrement supportés par la collectivité. Elle précise qu'un fonçage sous la chaussée coûte environ 900 € H.T.

Elle propose au conseil de se prononcer sur la possibilité de fixer un tarif de branchement EAU ou ASSAINISSEMENT avec fonçage. Elle rappelle que le tarif pour un branchement EAU et ASSAINISSEMENT seul est de 650 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE à l'unanimité** de fixer comme suit le tarif branchement EAU et ASSAINISSEMENT :

- Branchement EAU ou ASSAINISSEMENT complet : 650 € H.T
- Branchement EAU ou ASSAINISSEMENT complet avec fonçage : 650 € H.T + la moitié du coût du fonçage (sur production du devis de fonçage).

### N° 19-3/2018 -DEVIS CARDE – Refonte du site internet

Mme la maire indique que, dans la perspective d'une redynamisation du site du lac de Saint-Mathieu, et de la modernisation du système de réservation en ligne des hébergements saisonniers, il s'avère nécessaire d'effectuer une remise à niveau du site internet de la commune.

Elle dépose sur le bureau un devis de l'Entreprise CARDE, qui est le concepteur initial du site :

- Remise à niveau du site : 1 350 € H.T
- Mise en place de la réservation en ligne : 400 € H.T
- Mise en place de l'option Channel Manager : 520 € H.T
- Option multi langues : 450 € H.T

**Soit un total H.T de 2 720 €.**

Le Conseil municipal, après discussion, **ACCEPTE** le présent devis et **CHARGE** Mme la maire de signer le devis pour une réalisation de la mise à niveau dès que possible.

### N°20-03/2018 – Locations saisonnières Offres promotionnelles - 2018

Madame la Maire propose au conseil, pour lancer la saison estivale 2018, de définir des offres promotionnelles pour les locations saisonnières (gîtes, yourtes et camping). Compte tenu des Week-ends de ponts potentiels au mois de mai, elle propose de fixer les tarifs suivants et d'en faire la publicité :

<b>Offres spéciales proposées</b>	<b>Camping</b>	<b>Gîtes ou yourtes 6 personnes</b>	<b>Gîtes 10 personnes</b>
Week end 01 mai (-20 %) 3 nuits	24 € Forfait emplacement	192 €	240 €
Week-end 8 mai (-20 %) 3 nuits	24 € Forfait emplacement	192 €	240 €
Week-end 10 mai (-20 %) 3 nuits	24 € Forfait emplacement	192 €	240 €
Week-end 21 mai (-20 %) 3 nuits	24 € Forfait emplacement	192 €	240 €
La semaine en mai (-20 %) 7 nuits	56 € Forfait emplacement	232 €	344 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE** la présente proposition à la majorité (8 Pour – 2 Abs), et **CHARGE** Mme la Maire d'assurer la promotion des offres promotionnelles.

### N° 20-3/2018 -Mise en vente petit mobilier gîtes sur le site « le bon coin »

Mme la maire indique à l'assemblée qu'un inventaire de mobilier et autres objets désuets a été effectué dans les gîtes n°3 et 2, en vue de renouveler le mobilier et de rafraîchir la décoration de ces locatifs.

Elle propose au conseil de mettre en vente ces objets et meubles :

	Prix de vente		Prix de vente
<b>Gîte n°2</b>		<b>Gîte n° 3</b>	
Canapé clic clac noir	80 €	Canapé	30 €
Cuisinière gaz	100 €	Gazinière	100 €
Meuble cuisine blanc	70 €	<b>Gîte n° 4</b>	
Table + 6 chaises	200 €	Canapé	30 €
Lampe verte	10 €	Vase	15 €
Lampe bois	20 €		

Soit un total de 655 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE** le principe de vente de ces objets sur le site du « Bon coin » et **CHARGE** Mme la maire de procéder à la parution des annonces.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Vingt-trois Heures 15 minutes.